

Le Québec se dote d'une loi pour lutter contre la maltraitance

Montréal, 30 mai 2017 – Le Regroupement des comités des usagers (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, tient à souligner l'adoption par les parlementaires de l'Assemblée nationale de la première loi au Québec pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. C'est un pas dans la bonne direction, selon le RPCU. Le Regroupement souligne également le travail réalisé par M^{me} Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation.

« Avec l'adoption de cette loi, le Québec est désormais à l'avant-garde dans la lutte contre la maltraitance » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Cette loi offre une meilleure protection aux personnes âgées et aux personnes majeures vulnérables, particulièrement les usagers du réseau de la santé et des services sociaux ».

Lors de la commission parlementaire qui a étudié le projet de loi n^o 115, le RPCU a fait valoir ses arguments. « Les comités des usagers et les comités de résidents sont des ressources de proximité présents dans tous les établissements, il faut mieux les inclure dans cette lutte » a ajouté M. Claude Ménard, président du conseil d'administration du RPCU. « Actuellement, le Guide élaboré par le Secrétariat aux aînés pour lutter contre la maltraitance n'accorde pas la place voulue aux comités des usagers et de résidents. Cela doit être revu » a déploré M. Ménard.

Le Regroupement s'engage à continuer la lutte contre la maltraitance et souhaite que les comités des usagers et de résidents soient mieux intégrés à cette lutte. Rappelons que le RPCU offre des formations pour les comités et des conférences pour le grand public sur la maltraitance envers les personnes âgées.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes. Pour de plus amples renseignements, visitez www.rpcu.qc.ca et suivez-nous sur Twitter @RPCU_Quebec et Facebook www.facebook.com/RPCUQuebec.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744